

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00049

**POURSUITE DE LA CONCERTATION CONCERNANT L'ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-HEAND**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, N,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161212-D20170004910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO, N
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR, N
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, N
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT, N
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, N
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET, N
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, N
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, N
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, N
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, N
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, N
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON, N
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, N
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, N
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE, N
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER, N
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS, N
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE, N
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, N
M. Christian FAYOLLE, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, N
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, N
M. Gérard TARDY, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

POURSUITE DE LA CONCERTATION CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-HEAND

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-9, L151-1 et suivants, L. 103-2 et suivants et R. 151-1 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme applicables aux procédures engagées avant le 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Héand, en date du 26 janvier 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure d'élaboration du PLU de Saint-Héand ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de Saint-Héand ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et défini ses objectifs et modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Héand et tirant le bilan de la concertation ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de toutes les personnes publiques associées à l'exception de l'Etat qui a émis un avis défavorable ;

Il a été décidé, en accord avec la commune, de retravailler le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Héand, en vue d'un nouvel arrêt de projet, et de poursuivre la concertation conformément aux dispositions prévues par la délibération de prescription de mise en révision du PLU en date du 22 juillet 2014.

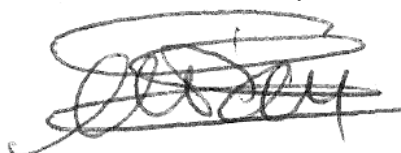
Il est proposé une délibération actant officiellement cette reprise des travaux et la poursuite de la concertation afin notamment de bien informer la population et les personnes publiques associées à la procédure.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **confirme la reprise des travaux de révision générale du PLU de Saint-Héand ;**
- **acte le fait que la concertation se poursuit conformément aux dispositions prévues par la délibération de prescription de la révision générale du PLU de Saint-Héand en date du 22 juillet 2014, jusqu'à un nouvel arrêt du projet de PLU, qui tirera le bilan de cette concertation ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n° 416, article 202, du budget 2017 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU